

Pour devenir moniteur cycliste (VTT, route et BMX), il fallait auparavant obtenir le BEESAC (Brevet d'Etat des Activités du Cyclisme). Ce diplôme sera abrogé le 31 décembre 2011 et est remplacé par de nouvelles qualifications, à différents niveaux :

1 - moniteur (niveau 4 équivalent au bac) avec le Brevet Professionnel (BP) et ses Unités Capitalisables Complémentaires (UCC)

2 - entraîneur (niveau 3 équivalent à bac + 2) avec le Diplôme d'Etat de la Jeunesse et des Sport (DE) mention Perfectionnement sportif [arrêté du 20 novembre 2006].

Ces deux diplômes sont déclinés pour chaque spécialités cyclistes : BMX, cyclisme traditionnel (route, cyclo-cross et piste) et VTT :

- **l'Unité Capitalisable Complémentaire (UCC)** qui vient augmenter les compétences des personnes déjà titulaires d'un Brevet Professionnel des Activités Physiques pour Tous (BP APT) [arrêté du 24 février 2003] ou du Brevet Professionnel des Activités de la Randonnée (BP Rando) [arrêté du 12 juillet 2007]. Il existe trois mentions de cette UCC : cyclisme traditionnel [arrêté du 18 décembre 2008], BMX [arrêté du 18 décembre 2008] et VTT [arrêté du 8 novembre 2010].

La formation UCC VTT est donc une formation complémentaire, accessible uniquement aux candidats titulaires du BP APT ou du BP Rando, ou en cours de formation.

Un test d'exigence préalable à l'entrée en formation est obligatoire. Il est constitué d'un parcours d'habileté à vélo.

Un entretien de positionnement permet ensuite d'individualiser le parcours de formation de chaque stagiaire en fonction de ses autres qualifications et/ou de ses expériences dans l'activité.

La formation dure environ 120 heures (4 semaines) en centre de formation et 120 heures (4 semaines) en alternance dans une entreprise d'encadrement cycliste.

Le coût de la formation est d'environ 1400 €, mais des prises en charge existent selon le statut du stagiaire.

La période d'alternance en entreprise peut éventuellement être rémunérée selon l'employeur.

Après la réussite aux épreuves de certification, le titulaire de l'UCC devient moniteur de BMX ou de VTT ou de cyclisme traditionnel.

Ses prérogatives sont « d'assurer, en autonomie pédagogique, des cycles d'initiation jusqu'au premier niveau de compétition » dans les activités du BMX, du cyclisme traditionnel ou du VTT, mais pour cette dernière mention à l'exception du VTT descente.

Il peut ainsi travailler dans une structure publique ou privée, associative ou commerciale, et également en profession libérale. Ses missions principales seront l'encadrement de randonnées, l'initiation ou le perfectionnement technique ou physique, l'organisation d'activités et de séjours cyclistes...

Les organismes de formation pour l'UCC VTT sont :

- l'Institut de Formation du Vélo : www.formation-velo.com

- le CREPS de Vallon Pont d'Arc : www.creps-rhone-alpes.com

- le CREPS de Vichy : www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

Les organismes de formation pour l'UCC BMX sont :

- le CREPS de Vichy : www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

- le CREPS du Centre : www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr

L'organisme de formation pour l'UCC cyclisme traditionnel est :

- le CREPS de Vichy : www.creps-auvergne.jeunesse-sports.gouv.fr

NB : le Ministère des Sports travaille actuellement en collaboration avec le Syndicat National des Moniteurs Cyclistes Français (MCF) et les fédérations délégataires (FFC et FFCT) à l'écriture d'un BP JEPS des Activités du Cyclisme. Ce nouveau diplôme sera accessible à l'automne 2012 et permettra d'encadrer sans limite de prérogative les activités de loisirs de la spécialité choisie (VTT ou BMX ou cyclisme sur route).

Si vous êtes intéressé pour suivre cette future formation qui sera l'équivalent de l'ancien BEESAC, contactez-nous.

- **le Diplôme d'Etat (DE)** qui est le diplôme pour devenir entraîneur (niveau 3 équivalent bac + 2), accessible dans trois options : cyclisme traditionnel [arrêté du 18 décembre 2008], BMX [arrêté du 18 décembre 2008] et VTT [arrêté du 8 novembre 2010].

La formation au DE est ouverte à tous les candidats (sans diplôme antérieurs) après avoir réussi les tests d'exigence préalable à l'entrée en formation, constitués d'un parcours d'habileté à vélo et d'une séance pédagogique, que seule la FFC peut organiser.

Un entretien de positionnement permet également d'individualiser le parcours de formation de chaque stagiaire en fonction de ses autres qualifications et/ou de ses expériences dans l'activité.

La formation dure environ 600 heures (15 semaines) en centre de formation et 600 heures (15 semaines) en alternance dans une entreprise d'encadrement cycliste.

Le coût de la formation est d'environ 6000 €, mais des prises en charge existent selon le statut du stagiaire.

La période d'alternance en entreprise peut être rémunérée selon l'employeur.

Après la réussite aux épreuves de certification, le titulaire du DE devient entraîneur de BMX ou de VTT ou de cyclisme traditionnel.

Ses prérogatives sont « de concevoir, coordonner et conduire des programmes de perfectionnement sportif et/ou de formation » dans les activités du BMX, du cyclisme traditionnel ou du VTT, sans limite de prérogatives.

Le DE VTT est notamment le seul diplôme à encadrer le VTT descente.

Il peut ainsi travailler dans une structure publique ou privée, associative ou commerciale, et également en profession libérale. Ses missions principales seront l'entraînement, le perfectionnement technique et/ou physique, et la formation.

Les organismes de formation pour le DE VTT sont :

- le CREPS de Vallon Pont d'Arc : <http://beesacvpa.free.fr/>

- le CREPS de Bourgogne : <http://www.creps-bourgogne.fr/index.php/formation/b-e-e-s-activites-du-cyclisme.html>

L'organisme de formation pour le DE BMX est :

- le CREPS du Centre : http://www.creps-centre.jeunesse-sports.gouv.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=285%3Adejeeps-bmx&catid=107&Itemid=69

L'organisme de formation pour le DE cyclisme traditionnel est :

- le CREPS Poitou-Charentes : http://www.cr086.fr/article.php3?id_article=345rubrique.php3&id_rubrique=3&var_mode=recalcul

- Il existera prochainement un **Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse et des Sport (DES)** mention Performance sportive qui sera le diplôme d'entraîneur de haut niveau (niveau 2 équivalent bac + 4), accessible dans une seule option : cyclisme.
 Cette formation commune à toutes les spécialités cyclistes s'attardera à la planification d'entraînements pour des athlètes de haut niveau, en Pôle ou en Equipe de France.
 Elle sera ouverte à tous les candidats (sans diplôme antérieurs) après avoir réussi les tests d'exigence préalable à l'entrée en formation.
 La Fédération Française de Cyclisme sera le futur organisateur de cette formation qui devrait voir le jour en 2013.

ARCHITECTURE DES FORMATIONS EN CYCLISME à partir de 2011

